



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE - VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET

Orléans, le 11 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sanctions administratives en région Centre-Val de Loire à l'encontre d'entreprises de transport routier

Sur proposition de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, le préfet de la région Centre-Val de Loire, a sanctionné une entreprise de transport routier de voyageurs, trois entreprises de transport routier de marchandises, dont deux étrangères et le responsable légal d'une entreprise de transport routier de marchandises.

Le 3 juin 2019, les contrôleurs de la DREAL Centre-Val de Loire ont mis en œuvre la décision préfectorale de sanction administrative prononçant l'immobilisation de 6 autocars durant 3 mois d'une entreprise de transport routier de voyageurs inscrite dans le Loiret. Cette décision fait suite au constat de 13 infractions délictuelles à la réglementation sur l'utilisation du chronotachygraphe du véhicule et 42 infractions contraventionnelles à la réglementation sur les temps de conduite et repos des conducteurs.

Le responsable légal d'une entreprise de transport routier de marchandises implantée en Eure-et-Loir a également été sanctionné d'une décision de perte d'honorabilité justifiée par l'inscription sur l'extrait N° 2 de son bulletin du casier judiciaire de plusieurs condamnations pour avoir commis des infractions au code de la route.

Trois autres entreprises de transport routier de marchandises ont fait l'objet de décisions préfectorales de sanction administrative depuis le début d'année 2019 : une interdiction de cabotage pendant un an, un avertissement à des entreprises étrangères et l'immobilisation d'un véhicule poids-lourd durant 1 mois d'une entreprise de transport routier de marchandises située dans le Loiret.

Ces sanctions répondent à la volonté de lutter contre l'insécurité routière, la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises.

Les décisions sont publiées au Recueil des Actes Administratifs de la région Centre-Val de Loire :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/56655/373046/file/recueil-r24-2019-082%20du%2022%20mars%202019.pdf>
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/58330/383613/file/recueil-r24-2019-154%20du%2017%20mai%202019.pdf>

CONTACTS PRESSE

Renée CULLERIER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture
Tél. : 02.36.17.41.27

Tél. : 02.38.81.40.35